

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

du 14 MAI 1979
/DECRET N° 79/241 /MTJ.SGFPT.DFP/21021/15
portant intégration et nomination de Monsieur
BATOLA Antoine dans les cadres de la catégo-
rie A, hiérarchie I des Services Techniques (Tra-
vaux Publics).-

LE PREMIER MINISTRE. CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u l'Ac. n° 038/PCT-CC du 30 Mars 1979 portant fondement,
organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics;

(/u la Loi n° du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A1;

(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 & 8;

(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les éche-
lonnements individuels des fonctionnaires;

(/u le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 79-155 du 4.4.79 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

(/u les lettres n°s 4243/MEN.SGEN.DOC.R1 du 17.10.1978 du Di-
recteur de l'Orientation et de la Coopération, 0536/MME.RS.CAB du
11.10.1978 du Ministre des Mines et de l'Energie, Chargé de la Récher-
che Scientifique et 1859/MJT.CAB du 17.10.1978 du Ministre du Travail
et de la Justice transmettant le dossier de candidature constitué par
l'intéressé;

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur BATOLA Antoine, né le 14.4.1951 à Musana (Boko), titulaire du Diplôme d'Ingénieur (Spécialité : Raffinage du Pétrole et Pétrochimie) obtenu à l'Institut du Pétrole et des gaz (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie, Charge de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, LE 14 MAI 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de
l'Energie, Charge de la Recherche
Scientifique,

Rodolphe A D A D A.

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre des Finances

Henri L O P E S.

V. TAMBA-TAMBA

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGFPT-DFP.	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MME.CRS	1
SGME.CRS	2
DOS IER	2
INTERESSE	1